



CODE D'ÉTHIQUE DES MEMBRES

CODE DE CONDUITE - ENTRAÎNEURS

Ce document contient le code d'éthique qui vise chacun des membres. Il contient aussi un code de conduite adapté aux membres qui accomplissent des responsabilités particulières ou qui exercent le rôle spécifique d'entraîneurs

CODE D'ÉTHIQUE DES MEMBRES

Principe Éthique

Engagement du membre

« En tant qu'intervenant je m'engage à... »

Respect des individus – Diminuer le risque à la santé et la sécurité, autant physique et mentale.

DIGNITÉ

Courtoisie

Je m'engage à communiquer de manière respectueuse avec tous les intervenants.

Je m'engage à démontrer ma discrétion au sujet de toute information de nature confidentielle.

Sécurité

Je m'engage à viser l'intégrité de la pratique du sport et de la compétition en me souciant de la sécurité des intervenants.

Respect des règlements – Seule la performance des athlètes dictera l'issue de la compétition.

INTÉGRITÉ

Compétence

Je m'engage à connaître les règlements de la compétition applicable à mon champ d'activité.

Je m'engage à accepter les remarques et à améliorer mes compétences.

Je m'engage à partager mes connaissances et expériences avec les autres membres afin de favoriser l'amélioration constante.

Esprit sportif

Je m'engage à appliquer avec discernement les règlements dans un souci d'objectivité et d'impartialité.

Je m'engage à faire preuve d'honnêteté dans mes rapports avec les autres intervenants et à leur déclarer tout conflit d'intérêts

Je m'engage à faire preuve d'honnêteté et à divulguer mes manquements dans ma pratique.

Autorité

Je m'engage à assumer mon rôle ou mes fonctions à l'intérieur des limites de mes compétences ou de mon autorité.

CODE DE CONDUITE - ENTRAÎNEURS

Code d'Éthique	Code de conduite	
Principe éthique	Engagement de l'entraîneur	Comportement attendu de l'entraîneur
Section A – DIGNITÉ – Respect des individus – rien ne sera toléré qui représente un risque pour la santé physique ou mentale		
Courtoisie	Communiquer de manière respectueuse avec les autres participants	<p>Faire preuve de considération et de politesse et utiliser un langage approprié</p> <ul style="list-style-type: none"> • Employer un langage qui témoigne du respect de la dignité des autres dans les communications verbales et écrites. • Traiter avec respect tous les athlètes. • Agir de manière courtoise, franche et respectueuse envers les autres. <p>Créer un contexte propice aux échanges courtois</p> <ul style="list-style-type: none"> • Donner des rétroactions aux athlètes et aux autres participants en faisant preuve de bienveillance et en étant sensibles à leurs besoins, par exemple en concentrant les critiques sur la performance plutôt que sur l'athlète. • Favoriser l'établissement d'un climat d'appui mutuel entre participants du sport. • Encourager les participants à se respecter les uns les autres et à s'attendre à se voir respecter pour leur valeur en tant que personne. • Se tenir au courant des questions d'actualité relatives au respect des participants comme l'équité homme-femme. • Créer un contexte d'appui mutuel parmi ses collègues, les juges, les athlètes et les membres des familles de ces derniers ou de ces dernières. <p>Agir avec modération et objectivité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne pas faire sentir à certaines personnes qu'elles ont moins de valeurs que d'autres en tant qu'êtres humains, en se basant sur leur sexe, leur race, leur lieu d'origine, leur potentiel sportif, la couleur de leur peau, leur orientation sexuelle, leur religion, leurs idées politiques, leur situation socio-économique, leur situation matrimoniale, leur âge ou toute autre condition. • Faire preuve de discrétion pour régler des différends avec des collègues, c'est-à-dire régler avec eux et avec elles les divergences d'opinion de façon constructive et référer les conflits plus sérieux aux organismes ou instances appropriés. • Évaluer à quel point les expériences personnelles, les attitudes, les croyances, les valeurs, la situation socio-économique, l'orientation sexuelle, le potentiel sportif, les différences individuelles et le stress influencent les actes des athlètes, et intégrer cette prise de conscience à tous les efforts qu'ils font pour agir dans l'intérêt des autres et ne pas leur causer de tort
	Faire preuve de discrétion dans l'exercice de ses fonctions	<p>S'abstenir de toute forme de harcèlement</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'abstenir de toute forme de harcèlement, dont le harcèlement sexuel, et refuser de le tolérer chez autrui <p>Éviter toute attitude susceptible de nuire à l'individu ou à sa réputation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire preuve de discrétion en classant et en communiquant les renseignements

		<p>pour empêcher qu'ils soient interprétés ou utilisés au détriment d'autrui</p> <p>Éviter de divulguer des informations dites personnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établir et suivre des procédures en matière de communication de renseignements de nature confidentielle (droit à la vie privée) • Ne pas faire part à quiconque de renseignements confidentiels sans l'autorisation des personnes concernées • Traiter confidentiellement tout renseignement obtenu sur les athlètes ou sur d'autres personnes • Faire preuve de discrétion dans les conversations privées sur les athlètes, les entraîneurs, et les autres • Respecter les athlètes comme on respecte des personnes autonomes et s'abstenir d'intervenir dans des questions d'ordre personnel qui ne sont généralement pas considérées comme découlant de la compétence des entraîneurs <p>Prévenir ou corriger les pratiques discriminatoires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévenir ou corriger les pratiques qui sont injustement discriminatoires • Ne pas donner en public (déclarations, conversations, plaisanteries, présentations, communiqués aux médias) de descriptions qui abaissent d'autres personnes engagées dans le sport.
<p>Sécurité</p>	<p>Protéger l'intégrité de la compétition et la sécurité des participants</p>	<p>Confirmer, maintenir et supporter les règles de sécurité de Tir à l'arc Québec</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire prendre conscience aux athlètes de leurs responsabilités en matière de sécurité dans la participation au sport. • S'abstenir de travailler dans des contextes inadéquats et présentant des risques, qui compromettent la qualité des services d'entraînement ainsi que la santé et la sécurité des athlètes. • S'assurer que les activités conviennent à l'âge, à l'expérience, à la capacité et à la condition physique et psychologique des athlètes • Former les athlètes de façon systématique et progressive, en répartissant l'entraînement sur des périodes de temps convenables et en surveillant l'évolution physique et psychologique • S'abstenir de recourir à des méthodes ou à des techniques d'entraînement qui peuvent faire du tort aux athlètes; surveiller de près les approches innovatrices • S'assurer que les athlètes s'entraînent et prennent part aux activités sportives dans un emplacement approprié et sans risques. <p>Ne pas tolérer les comportements qui mettraient en péril l'intégrité de la compétition ou la sécurité des participants</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'engager dans des activités pour leur propre bien, qui les aident à éviter de se trouver dans des situations (surmenage, dépendance) qui pourraient affecter leur jugement ainsi que leur capacité d'agir et qui pourrait causer des torts à eux-mêmes ou aux autres • Considérer avant tout la santé et le bien-être futurs des athlètes au moment de prendre une décision sur la capacité d'un athlète blessé de poursuivre ses activités sportives.

		<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître les comportements nuisibles d'autres personnes dans le sport comme, par exemple, la dépendance à la drogue et à l'alcool, les abus physiques et psychologiques ou l'abus de pouvoir, et agir en conséquence • Décourager activement le dopage pour améliorer la performance, et appuyer les efforts des athlètes en vue d'éviter le dopage • Ne pas encourager la consommation d'alcool ni de tabac à l'occasion d'épreuves sportives ou de la célébration d'une victoire sur les lieux de compétition. <p>Être en état physique et mental pour remplir la tâche envisagée</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'efforcer d'être concentré, tant physiquement que mentalement, pendant l'exercice de la fonction d'entraîneur. • Ne pas être sous l'influence de l'alcool ou de drogue pendant l'exercice de la fonction d'entraîneur. • Respecter les règles contre le maraudage et s'y soumettre
--	--	---

Section B - INTÉGRITÉ – Respect des règlements – Seule la performance des athlètes dictera l'issue de la compétition

<p>Compétences</p>	<p><i>Le principe de l'entraînement responsable mène, en matière d'éthique, à l'attente fondamentale selon laquelle les activités des entraîneurs profiteront non seulement aux participants, mais aussi à la société en général sans causer de tort. La mise en œuvre de ce principe repose essentiellement sur la notion de compétence - un entraînement responsable (qui maximise les avantages et qui minimise les risques) est assuré par des entraîneurs «qui acquièrent la formation nécessaire et qui maintiennent leurs connaissances à jour» dans leur discipline.</i></p>
<p>Connaître et informer les membres des procédures et règlements</p>	<p>Comprendre et remplir ses tâches avec justesse et précision</p> <ul style="list-style-type: none"> • Clarifier la nature des services d'un entraîneur à l'égard des participants : athlètes, parents, membres de la famille ou autres personnes qui jouent un rôle important. • Entraîner les athlètes pour leur bien, remédier au tort et agir constamment dans leur intérêt. • Garder à l'esprit que ces mêmes formations, habiletés et pouvoirs dont se servent les entraîneurs pour agir dans l'intérêt des athlètes peuvent aussi causer du tort. • Encourager les intentions et les actes honorables et citer en exemple de tels actes. • Évaluer en quoi l'expérience personnelle des athlètes, leurs attitudes, leurs valeurs, le contexte social, les différences individuelles et le stress influencent les activités et leur façon de penser en entraînement. Intégrer les résultats de cette prise de conscience dans toutes leurs tentatives de neutralité et d'impartialité en entraînement. <p>S'acquitter de ses obligations avec compétence</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assumer la responsabilité de suivre une formation appropriée pour atteindre un haut niveau de compétence professionnelle. • Se préparer minutieusement avant l'entraînement en préparant en amont son programme d'entraînement pour une séance donnée afin de privilégier la qualité de l'entraînement. <p>Connaître les règles de compétition et leur interprétation</p>

	<p>Demeurer ouvert aux critiques constructives et toujours chercher à améliorer mes compétences en tant qu'entraîneur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les règles de compétition et règlement de sécurité de Tir à l'arc Québec afin d'avoir les connaissances appropriées pour orienter les participants. <p>Reconnaître son propre niveau de compétence et respecter les intervenants plus expérimentés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tenir compte des limites de ses connaissances et de ses capacités dans l'exercice de ses fonctions; en particulier, ne pas assumer des responsabilités pour lesquelles ils n'ont pas reçu de formation suffisante. • Respecter les domaines d'expertise, l'expérience et les raisons des autres personnes engagées dans le sport, en tenant bien compte de leurs opinions. • Reconnaître et accepter quand il convient de référer des athlètes à d'autres entraîneurs, ou spécialistes du sport <p>Respecter les domaines d'expertise, l'expérience et les opinions des autres</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collaborer avec les autres entraîneurs, et collègues de disciplines connexes. • Reconnaître que les athlètes ont le droit de consulter d'autres entraîneurs et conseillers. • Communiquer et coopérer avec les praticiens et les praticiennes de la santé en ce qui a trait au diagnostic, au traitement et à la gestion des besoins des athlètes en matière de santé. • Encourager les autres, lorsque la situation s'y prête, à exercer les fonctions d'entraîneurs de façon responsable. <p>Mettre à jour ses connaissances et suivre les mises à niveau</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se tenir à jour, en ce qui a trait aux informations pertinentes (connaissances), aux habiletés d'entraînement et d'enseignement et à la recherche, par l'entremise de projets d'apprentissage personnel, de discussions avec des collègues, d'ateliers, de cours, de conférences, etc., pour s'assurer que ses services d'entraînement profitent aux autres et ne leur font pas de tort. • Encourager les mesures qui favorisent la formation, le développement du savoir et la recherche dans le domaine de l'entraînement. • Promouvoir et maintenir les plus hautes normes de la discipline de l'entraînement • Encourager les mesures visant à améliorer la qualité et la disponibilité des services professionnels d'entraîneurs
	<p>Partager les connaissances d'avec les autres participants afin de favoriser le perfectionnement du sport</p>	<p>Impliquer les athlètes dans leur propre développement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Donner aux athlètes l'occasion de discuter des propositions relatives à l'entraînement et aux normes de performance, d'y contribuer et de donner leur accord. Informer les participants. • Fournir aux athlètes les renseignements nécessaires pour qu'ils et elles puissent véritablement prendre part aux décisions qui les concernent. • Communiquer et collaborer avec les parents d'athlète mineur et les athlètes en les engageant dans des décisions appropriées relativement à la formation de l'athlète. • Développer la profession d'entraîneur en échangeant des connaissances et des expériences avec des collègues, des athlètes, des étudiants, et en assumant le rôle de participants, d'animateurs, ou de formateurs

<p>Esprit Sportif</p>	<p><i>Le principe de l'honneur du sport convie les entraîneurs à reconnaître la valeur du sport pour la personne, les équipes et la société en général, et à faire le nécessaire pour la promouvoir</i></p> <p>Se comporter avec objectivité et impartialité de façon équitable et avec discernement</p> <p>Respecter l'application des règlements</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accepter la lettre et l'esprit des règlements qui préside à la pratique du tir à l'arc. Encourager activement les athlètes et les autres participants et participantes à respecter les règlements du sport ainsi que l'esprit de ces règlements. • Accepter qu'il incombe aux officiels de s'assurer que les compétitions se déroulent équitablement et conformément aux règlements en vigueur. • Traiter équitablement tous les participants dans le contexte des activités sportives indépendamment de leur sexe, de leur race, de leur lieu d'origine, de leur potentiel sportif, de la couleur de leur peau, de leur orientation sexuelle, de leur religion, de leurs idées politiques, de leurs situation socio-économique, de leur situation matrimoniale, de leur âge ou de toute autre condition. <p>Promouvoir les valeurs du sport</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se faire les porte-parole et donner l'exemple des aspects fondamentalement positifs du sport : <ul style="list-style-type: none"> l'excellence dans le sport et dans la vie; l'esprit sportif; la compétition et l'effort; l'autodiscipline; l'intégrité; la croissance et l'épanouissement personnel; le respect du corps; le défi et la réussite; la joie du mouvement; <p>et les autres aspects positifs indiqués par les participants.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tenter activement de trouver le moyen de réduire les aspects potentiellement négatifs du sport : <ul style="list-style-type: none"> gagner à tout prix; exploiter injustement les points faibles des compétiteurs; se concentrer sur le sport en excluant les autres aspects de la vie des athlètes; entreprendre et appuyer des régimes d'entraînement qui peuvent être nuisibles; <p>et les autres aspects négatifs indiqués par les participants.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être conscients des pressions importantes que subissent les athlètes, soit les pressions scolaires, familiales et financières, et favoriser dans leur entraînement les expériences de vie positives • Éviter le maraudage. • Éviter de se positionner en conflit d'intérêt avec les programmes de Tir à l'arc Québec <p>Être fier et en faire la promotion</p>
------------------------------	---

	Faire preuve d'honnêteté dans les rapports avec les autres participants et déclarer tout conflit d'intérêt potentiel	<p>Aider à créer un environnement propice à l'esprit sportif</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encourager les aptitudes des participants à assumer la responsabilité de leurs propres comportements, performance et décisions, et leur permettre de le faire. • Encourager les athlètes et les autres participants à devenir et à demeurer intègres dans leurs relations avec les autres. • Respecter le plus possible les opinions et les souhaits des participants en prenant des décisions qui les concernent. • Ne pas exploiter des relations établis en tant qu'entraîneurs au profit de ses propres intérêts personnels, politiques ou d'affaires, et aux dépens de ce qui convient le mieux à ses athlètes ou aux autres participants. • Se garder d'avoir des relations avec des athlètes, des adjoints, des administrateurs, des membres du conseil d'administration qui dépassent son rôle d'entraîneur. Se faire bien comprendre à ce propos et éviter toute situation qui pourrait mener à un conflit d'intérêts ou réduire son objectivité ou son impartialité dans l'établissement de ce qui conviendrait le mieux à ses athlètes. • Être profondément conscients du pouvoir que donne l'exercice des fonctions d'entraîneurs et, par conséquent, éviter tout rapport sexuel avec les athlètes, que ce soit pendant l'entraînement ou au cours de la période qui suit l'entraînement, pendant laquelle le déséquilibre de ce pouvoir pourrait compromettre la prise de décision efficace. • Parler ouvertement de conflits d'intérêts lorsqu'ils surviennent et tenter de les régler en respectant le plus possible les intérêts des personnes impliquées.
Autorité	Remplir mes fonctions à l'intérieur des limites de mon autorité et de mes compétences	<p>Respecter les autorités concernées et s'abstenir de les critiquer publiquement</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'abstenir de s'en prendre personnellement aux juges, aux autres entraîneurs et à la fédération, notamment dans un contexte public. <p>Intervenir auprès des autorités appropriées, à propos de toute situation jugée inacceptable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assumer ses responsabilités vis-à-vis de l'entraînement en rapportant, conformément aux principes déontologiques du présent code, les comportements témoignant d'incompétence et d'un manque d'éthique à l'attention de Tir à l'arc Québec, s'il est impossible ou inopportun de régler ou de corriger la situation de façon informelle. • Rapporter les comportements ou situations en prenant en compte la procédure de Tir à l'arc Québec jointe à ce code de conduite

Par la présente signature, je m'engage à respecter le code d'éthique et le code de conduite de Tir à l'arc Québec lié à mon rôle d'entraîneur.

Signature de l'entraîneur (e)

Date

Nom en lettres moulées

Club représenté (si applicable)